



Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Laque L

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Vernis à base de silicone pour une utilisation dans le domaine de l'audiologie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : egger Otoplastik+Labortechnik GmbH

Rue : Aybühlweg 59

Lieu : 87439 Kempten/Germany

Téléphone : +49 (0)831 58113-20

Téléfax : +49 (0)831 58113-13

Internet : www.egger-labor.com

E-mail : labortechnik@egger-labor.de

1.4. Téléphone d'urgence : +49 (0)89 19240

Giftnotruf München (département toxicologique de la clinique méd. II à Munich)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger :

Liquide inflammable : Flam. Liq. 2

Corrosion/irritation cutanée : Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Eye Dam. 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique : Aquatic Chronic 2

Mentions de danger :

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthylcyclohexane

Triacétoxyméthylsilane

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes :





Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017

Mentions de danger

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P235 Tenir au frais.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie pour l'extinction.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Polydiméthylsiloxane avec des groupes fonctionnels dans des solvants organiques.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
108-87-2	méthylcyclohexane			25 - < 30 %
	203-624-3	601-018-00-7		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
1330-20-7	xylène			20 - < 25 %
	215-535-7	601-022-00-9		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H226 H332 H312 H315			
100-41-4	éthylbenzène			5 - < 10 %
	202-849-4	601-023-00-4		
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H225 H332 H373 H304			
4253-34-3	Triacétoxyméthylsilane			1 - < 5 %
	224-221-9		01-2119962266-32	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1; H302 H314 H318 EUH014			

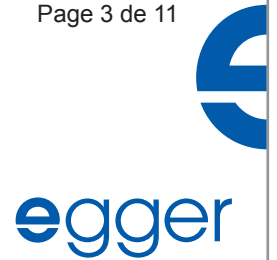
Texte des phrases H et EUH : voir paragraphe 16.



Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylène glycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissures puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

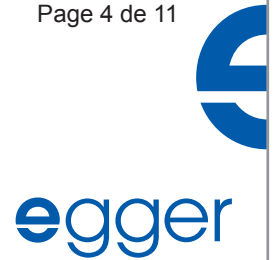
RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Nom commercial : Laque L**

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement. Danger d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la RUBRIQUE Elimination.

6.4. Référence à d'autres RUBRIQUES

Maniement sûr : voir paragraphe 7

Protection individuelle : voir paragraphe 8

Evacuation : voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Liquide pour revêtement des empreintes en silicone dans le domaine de l'audiologie.

Destinée à du personnel qualifié.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

**Nom commercial : Laque L**

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
108-87-2	Méthylcyclohexane	400	1600		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir ! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée : lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Les gants de protection doivent être en : FKM (caoutchouc fluoré)

Protection de la peau

Vêtements ignifuges. porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique : liquide :

Couleur : transparent

Odeur : Xylène/ Acide acétique



Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



egger

		Testé selon la méthode
pH-Valeur :	non déterminé	
Modification d'état		
Point de fusion :	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	>99 °C	DIN 51356
Point d'éclair :	<1 °C	DIN 51755
Combustion entretenue :	Pas de combustion auto-entretenu	
Inflammabilité		
solide :	non applicable	
gaz :	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité :	1,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité :	6,7 vol. %	
Température d'auto-inflammabilité		
solide :	non applicable	
gaz :	non applicable	
Température de décomposition :	non déterminé	
Propriétés comburantes	Non comburant.	
Pression de vapeur (à 20 °C) :	48 hPa	
Densité (à 20 °C) :	0,90 g/cm ³	DIN 51757
Hydrosolubilité :	insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage :	non déterminé	
Viscosité dynamique (à 23 °C) :	100 mPa·s	CP
Densité de vapeur :	non déterminé	
Taux d'évaporation :	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en solide : non déterminé

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable, Risque d'inflammation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agents d'oxydation puissants. attaque les plastiques.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.



Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017

10.6. Produits de décomposition dangereux

En ce qui concerne la proportion de silicone présente dans la substance : les mesures à des températures supérieures à env. 150 °C ont montré la séparation d'une infime quantité de formaldéhyde due à la décomposition oxydative.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
108-87-2	méthylcyclohexane				
	par voie orale	DL50	> 3200 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	86000 mg/kg	Lapin	
1330-20-7	xylène				
	par voie orale	DL50	4300 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	>1700 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat	GESTIS
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
100-41-4	éthylbenzène				
	par voie orale	DL50	3500 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	15400 mg/kg	Lapin	GESTIS
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
4253-34-3	Triacétoxyméthylsilane				
	par voie orale	DL50	1600 mg/kg	Rat	OCDE 401

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (méthylcyclohexane)

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Nom commercial : Laque L**

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
108-87-2	méthylcyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	58,5 mg/l	96 h		GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	1,47 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECOTOX
1330-20-7	xylène					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	15,7 mg/l	96 h		GESTIS
	Toxicité aiguë pour la crustacea	CE50	8,5 mg/l	48 h		GESTIS
100-41-4	éthylbenzène					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	3,6 mg/l	96 h		GESTIS

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-87-2	méthylcyclohexane	3,88
100-41-4	éthylbenzène	3,15

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non classé comme substances PBT ou vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Nom commercial : Laque L**

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



egger

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU :** UN 2924**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :** LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

Contient : Méthylcyclohexane, Triacétoxyméthylsilane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 3**14.4. Groupe d'emballage :** II

Étiquettes : 3+8

Code de classement : FC

Quantité limitée (LQ) : 1 L/ 30 kg

N° danger : 338

Code de restriction concernant les tunnels : D/E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Contient : Méthylcyclohexane, Triacétoxyméthylsilane

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU :** UN 2924**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Contains : methylcyclohexane, triacetoxymethylsilane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 3**14.4. Groupe d'emballage :** II

Étiquettes : 3+8

Quantité limitée (LQ) : 1 L/ 30 kg

EmS : F-E, S-C

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Flash point : -4°C c.c.

Contains : methylcyclohexane, triacetoxymethylsilane

Transport aérien (ICAO)**14.1. Numéro ONU :** UN 2924**14.2. Nom d'expédition des Nations unies :** FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

Contains : methylcyclohexane, triacetoxymethylsilane

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 3**14.4. Groupe d'emballage :** II

Étiquettes : 3+8

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne) : 0.5 L/ 30 kg

**Nom commercial : Laque L**

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



Passenger LQ : Y340

Quantité dégagée : E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 352

IATA-Quantité maximale (avion de ligne) : 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo) : 363

IATA-Quantité maximale (cargo) : 5 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Contains : methylcyclohexane, triacetoxymethylsilane

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Liquide combustible. fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV) : 35,721 % (321,491 g/l)

2004/42/CE (COV) : 35,721 % (321,491 g/l)

Information supplémentaire

À observer : 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi : Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D) : 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16 : Autres informations**Abréviations et acronymes**ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances

CAS : Chemical Abstracts Service

LC50 : Lethal concentration, 50%

LD50 : Lethal dose, 50%



Nom commercial : Laque L

REF : 37500, 37501, 37502, 37503, 37505, 37506, 375030

Date d'impression : 27.07.2017 Date de révision : 27.07.2017



egger

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)